

TYPE DE CARTE	Détail du coût de la carte			TOTAL A Payer par pêcheur	Observations	DOMAINE PRIVE (selon réciprocité)	DOMAINE PUBLIC (selon réciprocité)
	COTISATIONS CPMA	Part perçue par la Fédération	Part perçue par L'Association				
Annuelle avec CPMA majeure	36,20 €	27,80 €	29 €	<b>93 €</b>	Membre actif	1 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie 4 lignes en 2 <sup>ème</sup> catégorie	2 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie 4 lignes en 2 <sup>ème</sup> catégorie
Annuelle majeure Taxe d'une autre Association Agréée	Déjà acquittée	27,80 €	29 €	<b>56,8 €</b>			
Annuelle mineure (de 12 à 18 ans) Avec CPMA mineure	2,70 €	5,30 €	9 €	<b>17 €</b>	Membre actif		
Annuelle mineure (de 12 à 18 ans) Taxe d'une autre Association Agréée	Déjà acquittée	5,30 €	9 €	<b>14,3 €</b>			
Offre d'automne avec CPMA majeure 1/2 tarif (valable du 1er octobre au 31 décembre)	18,10 €	13,90 €	14,50 €	<b>46,5 €</b>	Membre actif	Idem annuelle avec CPMA majeure	
Annuelle Découverte Femme Avec CPMA Femme	14,20 €	10,65 €	10,15 €	<b>35 €</b>	Membre actif	1 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie 1 ligne en 2 <sup>ème</sup> catégorie	1 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie 1 ligne en 2 <sup>ème</sup> catégorie
Annuelle Découverte Femme Taxe d'une autre Association Agréée	Déjà acquittée	10,65 €	10,15 €	<b>20,8 €</b>			
Annuelle Découverte (- de 12 ans) Avec CPMA Découverte	0,5 €	0 €	5,5 €	<b>6 €</b>	Membre non actif		
Annuelle Découverte (- de 12 ans) Taxe d'une autre Association Agréée	Déjà acquittée	0 €	5,5 €	<b>5,5 €</b>			
Hebdomadaire (7 jours) Avec CPMA Hebdomadaire	13,70 €	6,30 €	13 €	<b>33 €</b>	Membre non actif	1 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie 4 lignes en 2 <sup>ème</sup> catégorie	2 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie 4 lignes en 2 <sup>ème</sup> catégorie
Hebdomadaire (7 jours) pour un membre d'une autre Association Agréée	Déjà acquittée	6,30 €	13 €	<b>19,3 €</b>			
Journalière Avec CPMA journalière	3,90 €	6 €	4 €	<b>13,9 €</b>			
PERMISSION mensuelle (taxe d'une autre Association Agréée hors carte découverte)	/	/	Maxi 50% du Coût de la Cotisation	<b>15 €</b>			
PERMISSION journalière (taxe d'une autre Association Agréée hors carte découverte)	/	/	Maxi 25% du Coût de la Cotisation	<b>7 €</b>			
Carte annuelle Loisirs étangs				<b>40 €</b>	Etangs du Zich et de la Chapelle		
Carte journalière étangs				<b>10 €</b>	Etangs du Zich et de la Chapelle		

CPMA = COTISATION POUR LA PECHE ET LE MILEU AQUATIQUE